Royaume du Maroc

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification

Le Cabinet

Communiqué de presse relatif à
L'Incendie d'une partie de la pelouse asséchée, partie nord de la Merja Zerga

Les medias nationaux ont relayé ces derniers jours des informations au sujet de l'incendie de la Merja Zerga.Il convient de préciser que cet incendie s'est déclaré il y a trois semaines sur la partie nord de la Merja Zerga, au niveau d'un terrain collectif couvert de pelouse asséchée. Le foyer se situe à partir des abords immédiats de la route régionale 406 menant vers le centre de Moulay Bouselham.

A ce propos, et dans le but d'éclairer l'opinion publique, **le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification** souhaite apporter les informations suivantes :

Le feu a parcouru près de 1.5 ha sans qu'aucune flamme ne soit visible. C'est un feu qui couve sous le sol, sur plusieurs centimètres de profondeur et qui se produit dans les accumulations d'humus très riche en matière organique et d'autres végétaux morts suffisamment secs pour brûler. La matière végétale se consume lentement, ce qui explique la présence de nuages de fumée de faible dimensions qui s'échappent du sol.

Après le passage du feu, le sol s'affaisse et engendre une différence de hauteur entre partie incendiée et partie non incendiée entre 50 cm et 1m.

Quant aux enjeux de conservation de la biodiversité, la zone incendiée ne fait partie ni de la zone de protection, ni de la zone tampon du zonage bioécologique de cette zone humide classée RAMSAR d'intérêt International, et ne constitue pas une zone de nidification pour une quelconque espèce d'oiseau.

Par ailleurs, il faut rappeler que les marais asséchés sont des écosystèmes qui présentent certaines particularités lorsqu'il s'agit de gérer un incendie. En effet, ces types de milieux présentent des difficultés techniques Notamment l'utilisation des engins d'intervention qui risquent de s'embourber sur un sol spongieux ; des difficultés qui ont été relevées dans la gestion de ces feux dans les pays où les tourbières sont importantes notamment en Russie où les techniques de gestion de ces incendies sont particulièrement difficiles.

Dans le cas de la Merja Zerga, l'intervention pertinente pour éteindre le feu de marais consiste donc à isoler au maximum la zone incendiée pour éviter sa propagation et son extension, via l'ouverture d'un fossé longeant la zone incendiée pour stopper la propagation du feu et briser les continuités des vides aérés qui favorisent le maintien du feu et l'apparition des fumerons. Mode opératoire qui a été suivi pour le cas de la Merja Zerga. Le périmètre a été stabilisé et ne présente plus de risques.

Le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification saisit cette occasion pour appeler à la plus grande vigilance et au respect des règles d'interdiction d'incinération des végétaux et, au civisme notamment par rapport aux jets de mégots qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses à la fois pour la population mais également pour les écosystèmes naturels.

Contact Presse :

Naoual CHIHI : *00212 61 04 73 48*

Email : naoualchihi@gmail.com